

Département
de la Moselle

COMMUNE de VALMONT

Arrondissement
de Forbach

Extrait du procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers

élus:

23

Conseillers en fonction :

23

Conseillers présents :

17

Séance du 8 janvier 2024 à 19h30 - Convocation du 21 décembre 2023
Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents : Mme AISSAOUI - M. BADER - Mme BURTART - M. CAVALIERE
- M. COSCARELLA - M. HAULTIER - M. JULLY- Mme KLUCZYK - - Mme
NIMSGERN - M. PERON - M. REKAR – M. THIL - Mme TOURDOT - M
TOURSCHER - Mme. VOGEL - M. WENDELS - Mme WINTER

Absents excusés : Mme MONNEAU procuration à C. REKAR - M. MUSCARI
procuration à J. TOURSCHER - Mme PINCEMAILLE procuration à S.
COSCARELLA

Absents non excusés : Mme FAGGIN - Mme FARRESSE - Mme KONARSKI

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme KLUCZYK Olga est nommée secrétaire de séance, Mme HAMANN Christine étant auxiliaire du secrétaire.

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	1
0	Informations	2
1	Virement de crédits rapportés sur 2023	2
2	Restes à réaliser de 2023 sur 2024	2-4
3	Autorisation de dépenses d'investissement en 2024	4
4	Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033	5-6
5	Demande de subvention Fonds vert pour éclairage LED	6
6	Emplois saisonniers 2024	7
7	Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou des Contrats d'engagement éducatif 2024	7
8	Présentation des états 2023 Etat civil – Personnel et Urbanisme	7-11
	Emargements	12

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **Mme KLUCZKY Olga** pour cette séance
- Dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal, le Maire a autorisé l'encaissement des chèques suivants :
 - UP Déjeuner : Ristourne chèques déjeuner 2022 : 102,36 €

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Virement de crédits rapportés sur 2023

Rapporteur : Monsieur Thil

Afin de pouvoir clôturer l'exercice budgétaire et à la demande du Trésor Public de Saint-Avoid le 21 décembre 2023, Mr le Maire a produit 2 certificats administratifs de virements de crédits pour des créances douteuses d'un montant total de 362,15 € (311,15 € et 51 €). Afin de pouvoir passer ces écritures, il convenait de procéder à un abondement du compte 6817 par le biais du virement de crédits suivant :

DF : Ch.042 : compte 6817 : Créances douteuses : + 362,15 €

DF : Ch.011 : compte 60612 : Energie-Electricité : - 362,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser les virements de crédits ci-dessus présentés.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Restes à réaliser de 2023 sur 2024

Rapporteur : Monsieur Thil

Il convient de décider des restes à réaliser de l'exercice de 2023. Ils concernent les opérations inscrites au BP 2023 ayant fait l'objet d'une lettre d'engagement, d'un devis accepté, d'une facture non soldée, ou d'une recette non encaissée.

Voici le tableau des dépenses et recettes concernées :

DEPENSES

OPERATION	PREVU AU BP 2023	REALISE	RESTE à REALISER
010 Bâtiments communaux	698.833,20	67.367,02	549.221,06
Cpte 2031 Frais d'études	83.205,12	960,00	0
Cpte 21312 Bâtiments scolaire	26.523,70	6.093,55	20.430,15
Cpte 21318 Autres bâtiments publics	589.104,38	60.313,47	528.790,91
014 Révision POS PLU			
Cpte 202 Frais, documents urbanisme	55.260,46	6.243,00	49.017,46

Commune de VALMONT – Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 8 janvier 2024

015 Mobilier des écoles	32.000,00	1.000,00	31.000,00
Cpte 2051 Concessions et droits similaires	4.700,00		4.700,00
Cpte 21838 Autre matériel informatique	7.300,00	1.000,00	6.300,00
Cpte 21841 Matériel bureau et mobilier scol.	20.000,00		20.000,00
018 Structure périscolaire et cantine	45.800,00	14.267,16	31.532,84
Cpte 21312 Bâtiments scolaires	20.000,00		20.000,00
Cpte 2158 Autres installations, mat. et outil	20.300,00	14.267,16	6.032,84
Cpte 21838 Autre matériel informatique	1.500,00		1.500,00
Cpte 21848 Autres matériels bureau Mobilier	4.000,00		4.000,00
019 Aire de loisirs et sportives	650.437,00	659.961,00	0
Cpte 2031 Frais d'études			0
Cpte 2128 Autres aménagements et agenc	390.437,00	378.188,40	0
Cpte 2181 Inst. générales, agencements	260.000,00	281.772,60	0
020 Nouvelle Mairie	33.911,12	0	0
Cpte 2031 Frais d'études	0	0	0
Cpte 21311 Bâtiments administratifs	25.000,00	0	0
Cpte 2158 Autres instal. Mat et outil.	5.000,00	0	0
Techniq	3.911,12	0	0
Cpte 21838 Autres matériel informatique	0	0	0
Cpte 21848 Autres matériels bureau mobilier			
10001 Foncier achat de terrains			
Cpte 2111 Achat de terrains	348.440,22	82.677,13	70.000,00
10002 Forêt communale			
Cpte 2117 Bois et forêt	35.000,00	0	35.000,00
10003 Installations de voirie			
Cpte 2152 Installations de voirie	130.000,00	62.469,80	67.530,40
10004 Matériel Administratif	70.000,00	6.728,64	49.648,56
Cpte 2051 Concessions et droits similaire	31.377,20	6.728,64	24.648,56
Cpte 21838 Autres Matériel informatique	28.622,80		15.000,00
Cpte 2188 Autres	10.000,00		10.000,00
10006 Matériel services techniques	125.000,00	113.679,65	11.320,35
Cpte 215738 Autre matériel et outillage	70.000,00	12.858,00	11.320,35
voirie	55.000,00	100.821,65	0
Cpte 21828 Autre Matériel de transport			
10008 Voiries diverses			
Cpte 2152 Installations de voirie	400.000,00	96.744,63	303.255,37
10012 Aménagement de la zone	20.000,00	0	20.000,00
Cpte 2031 Frais d'études	10.000,00		10.000,00
Cpte 2181 Instal généré, agencements-aménag	10.000,00		10.000,00
10013 Maison de la Culture		0	
Cpte 21848 Autre matériel bureau mobilier	5.000,00		0,00
10014 Urbacam			
Cpte 21568 Autre matériel de défense civile	44.527,10	3.172,26	41.354,84
10015 Cimetière			
2031 Frais d'études	20.000,00		20.000,00

Soit un total de dépenses à réaliser en 2024 de : **1.278.880,88 €**

RECETTES

OPERATION	PREVU AU BP 2023	REALISE	RESTE à REALISER
10001 Achat foncier			
Cpte 1328 Autres	18.240,00	0	18.240,00
010 Bâtiments communaux			
Cpte 1321 Etat et établissements Nationaux	98.639,00		98.639,00
019 Aire de Loisirs et sportives	210.092,00	168.133,03	41.958,97
Cpte 1321 Etat et établissement Nationaux	78.162,00	61.551,64	16.610,36
Cpte 1322 Région	61.930,00	61.930,00	0
Cpte 1323 Département	60.000,00	44.651,39	15.348,81
Cpte 1328 Autres	10.000,00	0	10.000,00

Soit un total de recettes à réaliser en 2024 de : **158.837,97 €**

Il est demandé aux membres du conseil de valider les restes à réaliser ci-dessus présentés et de prévoir leurs inscriptions au BP 2024.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Autorisation de dépenses d'investissement en 2024

Rapporteur : Monsieur Thil

Dans l'attente du vote du BP 2024, Monsieur le Maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits prévus au budget précédent.

En application de l'article L 1612-1 al 3 du CGCT et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du BP 2024, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront **inscrits au BP lors de son adoption.**

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

- montant budgétisé : Dépenses d'investissement 2023
(hors chapitre 16 « remboursement emprunts »
= 2.857.246,88 – 145.037,76 = 2.712.209,12

montant autorisable : (25 %) = **678.052,28 €**

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.429-2 à L.429-18

Vu l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charge type des chasses communales ou intercommunales pour la Moselle

Vu l'avis défavorable pour une location de gré à gré de la commission communale consultative de chasse (4C) en date du 6 novembre 2023

Vu l'avis défavorable de la commission communale consultative de chasse (4C) pour certains dossiers déposés par les candidats à la location par adjudication en date du 3 janvier 2024

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une période de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

L'existence du droit de priorité ne dispense pas de l'agrément pour candidater.

L'article L.429-7 du C.E. prévoit que le locataire sortant, en place depuis trois ans au moins bénéficie d'un droit de priorité de relocation. La demande doit impérativement être déposée au plus tard au moment du dépôt du dossier de candidature (chapitre V de l'article 5.1 et chapitre 6 de l'article 6.2 du cahier des charges-type)

Seuls sont admis à participer aux enchères, les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges des chasses communales pour la Moselle.

La 4C a rendu un avis défavorable des dossiers suivants :

- Pour lot 1

- Dossier "Chasseurs du Marais" promesse de caution bancaire insuffisante 3050€ au lieu de 3150€
 - Défaut d'attestation sur l'honneur pour tous les membres-chasseurs qu'ils ne sont pas titulaires d'un droit de chasse dans le département
- Dossier "Chasseurs d'Oderfang" certificat du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle au nom de M. Bauer au lieu de M. Hilt
 - Défaut d'attestation sur l'honneur pour tous les membres-chasseurs qu'ils ne sont pas titulaires d'un droit de chasse dans le département
- Dossier M. Grandidier manque signatures sur certaines pages du dossier

- Pour lot 2

- Dossier "Chasseurs du Marais" promesse de caution bancaire insuffisante 3050€ au lieu de 3150€
 - Défaut d'attestation sur l'honneur pour tous les membres-chasseurs qu'ils ne sont pas titulaires d'un droit de chasse dans le département
- Dossier "Chasseurs d'Oderfang" certificat du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers de la Moselle au nom de M. Bauer au lieu de M. Hilt

- Défaut d'attestation sur l'honneur pour tous les membres-chasseurs qu'ils ne sont pas titulaires d'un droit de chasse dans le département
- Dossier M. Grandidier manque signatures sur certaines pages du dossier

La 4C a rendu un avis favorable sur le dossier Lot 1 et Lot 2 de M. Bauer.

Il appartient au conseil municipal après l'avis de la 4C de valider les candidats autorisés à participer à l'adjudication du 29 janvier 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

-de valider les dossiers des candidatures pour l'adjudication du 29 janvier 2024 :

Dossier "Chasseurs du Marais" lot 2
Dossier "Chasseurs d'Oderfang" lot 1
Dossiers M. Bauer lots 1 et 2

-de refuser les dossiers des candidatures pour l'adjudication du 29 janvier 2024 :

Dossiers M. Grandidier lots 1 & 2 par manque de signatures sur les pages du dossier.
Dossier "Chasseurs du Marais" lot 1 suite au retrait du dossier.

-Les frais de timbre, d'enregistrement, de criée ainsi que les frais de publication **seront partagés, à part égale, entre la commune et les locataires.**

- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents liés à la chasse.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Demande de subvention Fonds vert pour éclairage LED

Rapporteur : Monsieur Tourscher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de finance n° 2023-1322 du 29 décembre 2023

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

CONSIDERANT que ce fonds vert est de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale.

CONSIDERANT le projet communal de rénovation de l'éclairage public consistant à remplacer 192 points lumineux obsolètes pour un montant hors taxe de 99 620 €

CONSIDERANT que ce projet est éligible au fonds vert au titre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

CONSIDERANT que le soutien de l'Etat pour ce projet est de 80%.

CONSIDERANT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel de travaux HT 99 620 €
- Subvention sollicitée (80%) 79 696 €
- Autofinancement HT 19 924 €

Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget principal de la Commune 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

-Le conseil municipal décide de valider la demande de subvention au fonds vert pour un coût prévisionnel de travaux HT de 99 620 €.

-D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Emplois saisonniers 2024

Rapporteur : Monsieur Thil

Chaque année la commune est sollicitée par de jeunes valmontois souhaitant travailler durant les vacances.

Considérant l'afflux de demandes, et afin de pouvoir aider un maximum de jeunes de notre commune, nous avons réduit la durée des contrats à 3 semaines ce qui nous permet d'embaucher **9 jeunes**, sur la période de recrutement sur juillet et août.

Le Maire s'accorde la possibilité de retenir la candidature d'un jeune extérieur à Valmont mais dont l'un des parents serait fonctionnaire de la Commune (limité à une candidature par an sur les postes proposés).

Les candidat(e)s devront être âgé(e)s **d'au moins 17 ans au moment de la signature du contrat** et seront retenu(e)s en fonction de :

- L'ordre d'arrivée de leur candidature.
- Un tirage au sort sera effectué si le nombre de candidature dépasse le nombre de places disponibles

Si le nombre de demandes (de jeunes de 17 ans) est supérieur à 9, le(s) candidat(e)s ayant déjà travaillé pour la commune et/ou ceux ayant plus de 18 ans ne seront pas retenu(e)s.

Les demandes seront prises en compte jusqu'au 1^{er} mars 2024.

Il est également demandé aux membres du conseil d'autoriser le recrutement d'un stagiaire pour le service administratif si le besoin s'en fait sentir. Les critères de sélection ci-dessus mentionnés ne s'appliqueront pas pour ce stagiaire.

Il est demandé aux membres du conseil :

- d'autoriser le recrutement de 9 stagiaires vacances et d'un stagiaire pour le service administratif.
- d'autoriser M le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant. Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2024.

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Recours à des agents non titulaires pour besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif 2024

Rapporteur : Monsieur Thil

Dans le cadre du service animation, de l'ouverture des centres aérés pour l'année 2024, ainsi que pour le remplacement d'agents momentanément absents, il est nécessaire comme chaque année, de pouvoir recourir à des agents non titulaires pour des besoins occasionnels ou des contrats d'engagement éducatif.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal, d'autoriser, Monsieur le Maire à recruter au cours de l'année 2024, des agents non titulaires pour des besoins occasionnels et/ou des contrats d'engagement éducatifs à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2024.

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Présentation des états 2023 Etat civil – Personnel et Urbanisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les communes sont dans l'obligation de présenter annuellement à leur Assemblée délibérante les différents états suivants :

- état du personnel au 31/12/2023 ;
- état civil ;
- état des achats, ventes et échanges de terrains ;
- état des autorisations d'urbanisme ;
- état des marchés publics.

Ces états seront annexés au budget primitif et joints à la présente délibération.

Le conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de ces états

ETAT CIVIL : ANNEE 2023

Nombre de naissances	31
Nombre de mariages	9
Nombre de décès	33

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES	Poste existant	Poste pourvu
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Attaché territorial	1	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	3	3
Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint Administratif territorial	1	1
SERVICES TECHNIQUES		
Ingénieur territorial	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique territorial	4	4
SALLE POLYVALENTE		
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	1	1
SECTEUR SCOLAIRE		
Adjoint technique territorial	2	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	2
SERVICE ENTRETIEN		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique territorial	1	0

SERVICE ANIMATION		
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint d'animation territorial	1	0
Adjoint technique territorial	2	2
POLICE MUNICIPALE		
Chef de service Police Municipale principal 1 ^{ère} classe	1	1
Gardien Chef Principal de police municipale	1	0
CONTRACTUEL		
Apprenti	0	0
Non titulaire (remplaçants)	5	5
TOTAL DES EFFECTIFS	34	29

ETAT DES ACHATS, VENTES ET ECHANGES DE TERRAINS 2023

Cession de terrains :

1. Vente terrain : S.04 P.5 d'une surface de 74ca à M. et Mme TOURSCHER François - 27/02/2023
2. Vente terrain : S.07 P.191 d'une surface de 70ca à M. et Mme REDON Jean-François - 02/03/2023
3. Vente terrain : S.05 P.19 et 45 d'une surface de 4a et 64ca + 2a et 64ca à M. STREIFF Bernard - 02/06/2023
4. Vente terrain : S.18 P.301 d'une surface de 1a et 81ca à M. et Mme KOCABEY Ersin - 14/06/2023
5. Achat terrain : S.15 P. 257/29 d'une surface de 1a et 91ca à M. et Mme BORDIN Serge - 17/10/2023
6. Achat terrain : S.15 P.253/28 et 256/29 d'une surface de 9a 27ca à M. et Mme MUSSO Fabrice - 17/10/2023
7. Achat terrain : S.15 P. 254/28 et 258/29 d'une surface de 3a 76ca à M. MATTA Christophe - 17/10/2023

Achat de terrains :

1. Achat terrain : S.15 P.64 d'une surface de 66ca à Mme SCHLENCK et Mme DROUIN - 14/03/2023
2. Achat terrain : S.05 P.124 d'une surface de 2a et 33ca à PARFAIT Jean-Luc - 20/03/2023
3. Achat terrain : S.13 P.73 ; S.22 P.38, 39, 40, 42, 174, 196/0027 d'une surface totale de 113a et 86ca à M. et Mme USAI Jean-Marie - 09/05/2023
4. Achat terrain : S.15 P.250/0015 d'une surface de 11ca à M. et Mme AYHAN Adem - 07/07/2023
5. Achat terrain : S.15 P.245/0083 et S.15 P.246/0083 d'une surface totale de 11a et 36ca aux Consorts MARTIN - 13/07/2023
6. Achat terrain : S.15 P.240/0089, 241/0089, 242/0089, 243/0090, 244/0090 d'une surface totale de 42a et 52ca à M. et Mme HENTZGEN Bernard - 04/08/2023
7. Achat terrain : S.15 P.226/0081 d'une surface de 1a et 76ca à SCI PLANETE VERTE - 17/08/2023
8. Achat terrain : S.15 P.263/30 d'une surface de 3a et 05ca à M. et Mme BORDIN Serge - 17/10/2023

ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2023

Permis de construire						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction	Retiré	
19	12	3	0	4	0	
Déclaration préalable						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé Sans suite	En-cours instruction	Retiré	
66	63	0	0	1	2	
Permis d'aménager						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
0	0	0	0	0		
Permis de démolir						
Déposé	Accordé	Refusé	Classé sans suite	En-cours instruction		
0	0	0	0	0		
D.P.U ou D.I.A.			37	Préemption	0	
Demande de renseignements et notes d'urbanisme			52			
Demande de CU			62	CU d'information (cadre A)	64	
				CU Opérationnel	4	
Demande d'autorisation de travaux (AT et Ad'Ap)			8			

DIVERS ETAT DES MARCHES PUBLICS 2023

M.A.P.A. (marchés à procédure adaptée) :

Travaux :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant H.T.
MT-2023-01	LIMONTA SPORT	Remplacement du gazon synthétique terrain de football Lot 1 Gazon synthétique	315 157,00€
MT-2023-02	CR&BAT CCM TOP ETANCHEITE FMB DELTA CONSTRUCTION CGE MELONI MULTI SERVICES ZEHNACKER PEINTURES REUNIES LE GRAND BLEU CCM	Réhabilitation et extension des Ateliers Municipaux Lot 1 Déconstruction/Gros œuvre Lot 2 Couverture/Zinguerie Lot 3 Etanchéité Lot 4 Menuiserie extérieure Lot 5 Plâtrerie Lot 6 Plomberie Lot 7 Electricité Lot 8 Chape/Carrelage/Faïences Lot 9 Menuiserie intérieure Lot 10 Peinture Lot 11 Ravalements extérieurs Lot 12 Désamiantage	99 280,00€ 62 679,88€ 5 564,38€ 38 776,82€ 7 525,00€ 11 760,00€ 30 910,00€ 12 338,40€ 4 624,00€ 2 500,00€ 86 207,00€ 26 885,20€

Marchés de prestations intellectuelles :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Marchés de prestations et services :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Lettre de commande :

Numéro	Titulaire	Intitulé	Montant

Pour information

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 8 janvier 2024
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	KLUCZYK Olga	TOURSCHER Jean
BURTART Béatrice	THIL Joël	TOURDOT Nathalie
AISSAOUI Dalila	BADER Daniel	CAVALIERE Walter
FAGGIN Isabelle Absente	FARESSE Zoulikha Absente	HAULTIER Pierre-Emmanuel
JULY Jordan	KONARSKI Rebecca Absente	MONNEAU Sandra Procuration à C. REKAR
PERON Daniel	MUSCARI Alexandre Procuration à J. TOURSCHER	NIMSGERN Laure
PINCEMAILLE Laurence Procuration à S. COSCARELLA	REKAR Christophe	VOGEL Dominique
WENDELS Gabriel	WINTER Patricia	